

DEPARTEMENT  
DE LA MARNE

-----  
ARRONDISSEMENT  
DE CHALONS EN CHAMPAGNE



-----  
MAIRIE de  
TILLOY ET BELLAY  
51460

TILLOY ET BELLAY, le 9 avril 2021

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2021

---

### En présence de

M. Christian CARBONI, Maire, Mmes Angélique CHASSAING, Marie DAVERDON et Mélissa PARISOT, MM. Pascal CACHIER Freddy LALLEMANT, Florian LE ROUX, Jean Baptiste MICHEL, Olivier RAGOUILIAUX, Christophe TESTI, Didier THUAU.

M. Christian CARBONI ouvre la séance à 19h04

Mme Angélique CHASSAING est nommé secrétaire de séance.

---

### APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL PRÉCÉDENT

M. le Maire demande si l'assemblée approuve les comptes rendus des conseils municipaux précédents :  
Les comptes rendus des conseils précédents sont approuvés à l'unanimité.

---

### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Monsieur le Maire présente le compte de gestion conforme à la comptabilité de la mairie.  
Le Conseil Municipal décide d'approuver le compte de gestion à l'unanimité.

---

### VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Considérant la présentation des dépenses et recettes de l'exercice précédent effectuées par l'ordonnateur, le Conseil Municipal décide d'approuver les résultats du compte administratif.

Après en avoir délibéré, M. le Maire propose de passer au vote  
POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 (Monsieur le Maire n'a pas participé au vote).

---

### VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

M. le Maire indique au Conseil Municipal les différentes marges de manœuvres et possibilités d'augmentation ou de réduction des taux. Suite à la réforme de la taxe d'habitation, celle-ci est compensée par l'État par l'ajout automatique du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties (15.51% pour la Marne) au taux communal de cette même taxe.

Après avoir considéré ces éléments et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition ;

Après en avoir délibéré, M. le Maire propose de passer au vote :

Vote : POUR : 11 – CONTRE : 0 - ABSENTION : 0

Les taux d'imposition pour l'année 2021 seront :

Taxe sur le foncier bâti : 27,69 % (part commune = 12.18 % + part départementale = 15.51%)

Taxe sur le foncier non bâti : 12.77 %

---

## VOTE DU BUDGET PRIMITIF

---

M. le Maire présente une prospective des dépenses et des recettes pour l'exercice 2021, et propose dans le même temps de voter les subventions aux associations afin de présenter un budget primitif équilibré et sincère.

Monsieur le Maire donne la parole à M. Christophe TESTI qui informe l'assemblée que la commission finances s'est réunie au préalable de ce conseil dédié au budget de la commune et que les membres de cette commission proposent de ne pas reprendre tous les points. S'il y a des questions ou besoins de détails sur certains points, les réponses seront apportées ; M. Christophe TESTI précise qu'il faut se faire confiance et éviter de refaire la commission au cours du conseil sinon celle-ci ne sert à rien.

### SUBVENTIONS :

ASSOCIATIONS	MONTANTS VOTÉS
CCAS	1 500 €
ADMR	500 €
ONAC	50 €
FAMILLES RURALES	50 €
BLEUETS DE FRANCE	50 €
ESTAN (club de foot de Courtisols)	200 €
TILLOTINE	800 € (sur demande Présidente)
MPT	50 €
TELETHON	50 €
LA SOPPIA	50 €
ANCIENS COMBATTANTS GIVRY	50 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 350 €</b>

### POMPIERS :

M. le Maire informe l'assemblée que l'amicale des pompiers, en raison de l'épidémie de COVID19 et de l'état d'urgence sanitaire, décide de ne pas demander de subvention et remercie néanmoins la commune pour son soutien.

Les montants proposés sont adoptés à l'unanimité.

### VOTE DU BUDGET PRIMITIF :

Le budget présenté par M. le Maire est voté à l'unanimité

---

## DÉLIBÉRATION DU PRIX DES TERRAINS DU LOTISSEMENT

---

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le dépouillement des appels d'offres a eu lieu en présence des membres de la commission finances.

5 entreprises ont répondu, les offres ont été envoyées à la Maitrise d'œuvre pour analyse. L'entreprise Colas qui était la mieux disante et qui se trouvait un peu en deçà du prix objectif a été retenue.

En considérant le montant des dépenses prévues pour l'achat du terrain, sa viabilisation et ses aménagements, la commission propose de fixer le prix du mètre carré à 48€.

M. Florian LE ROUX estime que ce tarif est dans la fourchette haute des prix pratiqués sur le territoire.

M. Christophe TESTI indique que si jamais les terrains ne se vendaient pas il sera possible d'en revoir le tarif.

M. Pascal CACHIER demande si la réserve incendie est comprise dans le montant des aménagements ?

M. le Maire répond non, que celle-ci est de compétence de la Communauté de Communes et que l'installation et le coût restant à charge de la commune ne fait pas partie des aménagements de viabilisation des terrains puisqu'elle servira aussi pour tout le quartier voisin.

Après en avoir délibéré, M. le Maire propose de passer au vote :  
Vote : POUR : 11 – CONTRE : 0 - ABSENCE : 0

Le prix de vente des terrains à bâtir est fixé à 48€/M².

---

## **DÉLIBÉRATION SIGNATURE DES DOCUMENTS AFFÉRENTS A LA CRÉATION DU LOTISSEMENT**

---

M. le Maire expose à l'assemblée qu'étant donné que la commune est propriétaire de la parcelle à aménager, que le conseil a fixé le prix de vente au mètre carré et que la date de début des travaux est connue, différents documents afférents au lotissement vont nécessiter sa signature.

M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation de signer tous les documents s'y référant.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal DECIDE de donner tout pouvoir au Maire pour signer tous les actes et documents se rapportant à la création du lotissement et à la vente des terrains.

Vote : POUR : 11 – CONTRE : 0 - ABSENCE : 0

---

## **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET LOTISSEMENT**

---

Monsieur le Maire présente le compte de gestion annexe conforme à la comptabilité de la mairie.

Le Conseil Municipal décide d'approuver le compte de gestion du budget du lotissement à l'unanimité.

---

## **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET LOTISSEMENT**

---

Considérant la présentation des dépenses et recettes de l'exercice précédent effectuées par l'ordonnateur, le Conseil Municipal décide d'approuver les résultats du compte administratif du budget lotissement.

Après en avoir délibéré, M. le Maire propose de passer au vote  
POUR : 10    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0    (Monsieur le Maire n'a pas participé au vote).

---

## **VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU LOTISSEMENT**

---

M. Christian CARBONI rappelle que ce budget annexe assujéti à la TVA est destiné à la viabilisation des terrains et directement lié à sa création ; Il permet de retracer le cycle d'une activité de production de terrains aménagés destinés à être revendus. M. le Maire présente une prospective des dépenses et des recettes pour l'exercice 2021, afin de présenter un budget primitif équilibré et sincère.

Après en avoir délibéré, M. le Maire propose de passer au vote :  
Vote : POUR : 11 – CONTRE : 0 - ABSENCE : 0

---

## **POINTS DIVERS**

---

M. Didier THUAU indique que les grands pots de couleurs situés le long de la RD3 ont été fixés au sol par des tiges fixées dans des plots de béton.

Mme Mélissa PARISOT demande si les pots autour de la salle sont fixés au sol ? M. Didier THUAU répond que non afin de pouvoir les déplacer si nécessaire pour l'installation des attractions lors de la fête communale.

M. Jean-Baptiste MICHEL indique avoir reçu une plainte d'un habitant qui ne peut plus circuler en voiture sur le trottoir à cause d'un pot.

M. le Maire répond qu'ils sont justement installés pour que les véhicules routiers ne circulent plus sur les trottoirs de la commune. Il précise que les membres du Conseil ont le droit de répondre à ce genre d'observations.

Mme Mélissa PARISOT demande pourquoi ces pots sont principalement installés en entrée de village ?

Mme Marie DAVERDON répond que cela est dû à l'environnement, les pots ont été placés de façon à ne pas gêner d'une part la visibilité et d'autre part pour tenir compte des bandes enherbées, des parkings existants, des arrêts de bus et de la voirie. Ces pots remplacent d'une plus belle façon les rochers installés dans le même but de protection des trottoirs.

M. Florian LE ROUX informe l'assemblée qu'il a assisté à une réunion sur les biodéchets à la Communauté de communes. Une réflexion est menée pour éviter d'avoir des déchets organiques dans les poubelles ménagères et en réduire la quantité. Les pistes de composteurs, lombricomposteur, broyage de branches, etc...sont à l'étude.

Mme Marie DAVERDON informe les membres du Conseil Municipal qu'elle a participé à la réunion sur la rationalisation des captages et les réseaux d'eau à la Communauté de communes. Des puits de captage vont être supprimés et les alimentations mises en réseau, mais Tilloy et Bellay conserve son captage et n'est pas concerné par ces suppressions. Une station de traitement des eaux va être installée à Suippes, ce qui entrainera une augmentation du prix du m3 sur le territoire.

Il a été signifié lors de cette réunion que les résultats du niveau de pollution de la rivière La Suipe sont moins bons qu'il y a 10 ans.

M. Pascal CACHIER indique qu'il a remarqué que le coffret fibre reste régulièrement ouvert après l'intervention de techniciens.

M. le Maire répond qu'il va en informer LOSANGE.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres questions ou des observations. Personne ne prenant la parole, Monsieur le Maire remercie les membres présents et lève la séance.

---

**La séance est levée à 21h00**

---